



ETUDE DES PRATIQUES FRAUDULEUSES SUR L'UTILISATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DANS LES MARCHES PUBLICS

L'ANRMP a initié auprès des services émetteurs de documents administratifs et des autorités contractantes, un audit des pratiques frauduleuses sur l'utilisation de documents administratifs dans le processus de passation des marchés publics. Cette étude a porté sur les documents suivants : l'attestation de mise à jour de la CNPS, l'attestation de régularité fiscale, les cautionnements ou garanties, les attestations de bonne exécution et les diplômes.

Cette étude s'est déroulée en deux phases :

- la première phase a consisté en la collecte de statistiques sur les cas de fraudes concernant les documents sus cités. Cette collecte s'est faite auprès des structures émettrices notamment, la Direction Générale de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), quatre (4) Directions Régionales des Impôts et de la Direction des Marchés Publics (DMP) qui tient une base de données des pièces frauduleuses rencontrées lors des appels d'offres ;
- la deuxième phase a consisté en l'administration d'un questionnaire auprès des opérateurs économiques et des autorités contractantes dans le but d'appréhender les raisons de ces pratiques frauduleuses en vue de proposer des mesures correctives.

Les résultats de cette étude se présentent comme ci-dessous.

1.1 Analyse des résultats statistiques

Les informations récoltées proviennent essentiellement de la Direction Générale de la CNPS et de la DMP. Les courriers adressés aux différentes Directions Régionales des impôts sollicités n'ont pas donné suite à nos.

La Direction générale de la CNPS a enregistré pour l'ensemble de ses antennes sur toute l'étendue du territoire, 43 cas de fraudes portant sur un total de 10423 documents émis, soit 0,5%.

Il est à noter que les structures émettrices ne décèlent les cas de faux que lorsqu'elles sont saisies pour authentification par la DMP, les Commissions d'Ouverture et de Jugement des Offres et l'ANRMP à l'occasion des recours ou dénonciation devant la Cellule Recours et Sanctions.

La Direction des Marchés Publics a enregistré au cours de l'année 2010, 61 entreprises auteurs d'au moins un cas de fraude sur les documents administratifs dans le cadre des appels d'offres. Le nombre de documents falsifiés au cours de la même année est de 122 portant essentiellement des attestations de bonne exécution.

1.2 - Analyse des résultats de l'enquête

A l'analyse des résultats, les principales raisons invoquées pour justifier de pratiques frauduleuses sont les suivantes :

- **Au titre des attestations de régularité fiscale**, la première raison avancée par 80% des enquêtés est « le fait que l'attestation de régularité fiscale soit une pièce éliminatoire aux appels d'offres » et la seconde est le non paiement ou le paiement tardif des marchés/factures pour 40% des répondants. Le non paiement ou le paiement tardif joue sur la trésorerie des entreprises rendant difficile le paiement des impôts ;
- **En ce qui concerne les attestations de mise à jour de la CNPS**, le non paiement des cotisations sociales ou la non déclaration des employés à la CNPS est la principale raison pour 67% des répondants ; Ensuite, le fait que l'attestation de mise à jour de la CNPS soit une pièce éliminatoire a été évoquée par 60% des répondants ;
- **Au titre des garanties et des cautionnements**, les exigences des banques constituent la principale raison (pour 93% des structures interrogées) de falsification de ces pièces. Le fait que ces pièces soient éliminatoires dans certains cas est cause de fraude selon 67% des enquêtés et la lenteur dans la délivrance constitue pour 40% des structures interrogées une cause de pratiques frauduleuses ;
- **Pour les attestations de bonne exécution (ABE)**, la principale raison avancée est le montant trop élevé du chiffre d'affaires demandé pour remporter un lot au cours des appels d'offres. Cette raison a été évoquée par 80% des répondants. La seconde raison est le fait que l'exigence des attestations de bonne exécution pénalise les nouvelles entreprises selon 60% des structures enquêtées ;
- **Relativement à la fraude sur les diplômes**, tous les répondants ont affirmé que la non vérification de la présence effective du personnel présenté dans la soumission est cause de fraude sur les diplômes ou sur la qualification. L'autre raison évoquée par près de la moitié (47%) des répondants est le coût élevé de la main d'œuvre qualifiée.